Le débat sur le Maroc remis au début de la semaine prochaine à la Chambre

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

La séance s'est ouverte hier à la Chambre par la discussion d'un projet de loi tendant à diviser les sept cantons de la Gironde en dix-sept circonscriptions cantonales.

Evrard est intervenu à ce sujet pour insister sur la nécessité d'étendre aux autres départements de la France, la mesure proposée pour la Gironde.

Il a rappelé à ce sujet la proposition de loi dont il a saisi la Commission du suffrage universel et qui tend à ce que les cantons soient représentés au Conseil Général proportionnellement à la population.

Actuellement, du point de vue national comme du point de vue départemental, la représentation des cellules administratives au sein des assemblées, offre des différences telles que leur plus claire, mais aussi leur plus scandaleuse conséquence est d'aboutir à donner quelquefois au bulletin de certains électeurs 50 à 60 fois plus de pouvoir qu'à celui d'autres citoyens.

Et Evrard cite les exemples suivants, à l'appui de ses déclarations.

Dans le département du Pas-de-Calais, le plus petit canton, celui de Bapaume accusait en 1919 une population de 7.109 habitants tandis que le plus important, celui d'Houdain, en accusait 102.879.

Au recensement de 1926, tandis que Bapaume sera resté à peu près à la même population, Houdain aura sûrement 150.000 habitants.

Or, si l'état de choses actuel persistait et si la loi du 10 août 1917 n'était pas modifiée, Houdain n'aurait, aux élections cantonales prochaines, qu'un seul conseiller général, au même titre que le canton de Bapaume.

Ne serait-ce pas arbitraire ?

Mais voici qui serait plus grave si au prochain recensement, un arrondissement, celui de Béthune accusait une population de 500.000 habitants sur 1.000.000 que comprendrait ce département.

Or, l'arrondissement de Béthune n'a que 9 conseillers généraux tandis que le reste du département en a 37.

Ces exemples démontrent la nécessité de réformer la loi. Deux arguments pourront être opposés :

1° Il ne faudrait pas aboutir à l'écrasement des minorités ;

2° Il ne faudrait pas non plus grossir considérablement le nombre des membres de l'assemblée départementale.

Sur le premier point l'orateur s'est déclaré d'accord.

Il n'entend pas empêcher les minorités de s'exprimer mais il ne veut pas davantage que les minorités soufflent les voix des majorités.

Le système qu'il propose a pour but de rétablir l'équilibre, là où il n'existe plus.

Il a pour avantage également d'empêcher que les assemblées départementales ne deviennent trop nombreuses.

Est-ce que par exemple, pour le Nord, aboutir à une assemblée de 108 membres serait gêner son fonctionnement ? L'orateur ne le pense pas.

C'est le département qui aurait la plus grosse assemblée.

Ailleurs, elle ne dépasserait guère 70 à 75 conseillers, dans le plus gros département.

Evrard croit donc atteindre les objectifs visés en proposant que, dans les départements de moins de 300.000 habitants, il y ait un conseiller par canton, jusqu'à concurrence de 10.000 habitants et un en plus par fraction de 5.000.

Dans les départements de 300.000 à 600.000, que ce chiffre soit porté à 15.000 et à 7.500 habitants.

Dans les départements de plus de 600.000 qu'il soit porté à 20.000 et 10.000

De nombreux applaudissements ponctuèrent à diverses reprises la péroraison du député du Pas-de-Calais qui termina son exposé en réclamant le vote de sa proposition avant les élections cantonales.

La Séance

Paris, 16. — M. Herriot ouvre la séance à 15 heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à diviser les sept cantons de Bordeaux en 17 circonscriptions cantonales.

M. GAUDERON (Gironde) dit que toutes les assemblées départementales intéressées réclament cette réforme.

EVRARD, député du Pas-de-Calais, intervient pour demander instamment que la proposition de loi qu'il a déposée en vue d'un remaniement des circonscriptions électorales de certains cantons soit rapporté et adopté avant les élections cantonales.

M. PAUL MOREL, rapporteur, demande à la Chambre d'adopter en attendant le projet qui lui est présenté.

Plusieurs députés interviennent sur cette question.

M. STEEG dit : Il est de tradition constante que les projets d'intérêt général ne doivent en rien entraver l'adoption des projets d'intérêt local.

La Chambre repousse cette proposition, le projet est adopté.

Le projet de loi sur la hausse illicite n'étant pas prêt, la discussion est ajournée.

La proposition de loi portant révision du tarif général des douanes pour les vins, est adoptée.

Sans débat, la Chambre adopte également le projet de loi revisant les marchés passés par l'Etat pour restitution des corps des militaires et regroupement des tombes dans les cimetières nationaux.

La question viticole

M. BARTHE demande la fixation immédiate de son interpellation, sur la crise qui sévit sur les vins.

M. JEAN DURAND, Ministre de l'Agriculture, dit qu'il serait préférable de ne pas discuter maintenant la crise viticole est l'objet de l'attentive sollicitude du Gouvernement, mais il vous demande de renvoyer la discussion après le vote du budget. (Applaudissements).

L'arrivée de M. Painlevé

L'entrée du Président du Conseil est longuement applaudie par la majeure partie de l'assemblée. De nombreux députés l'entourent, pendant que l'on vote sur le renvoi à une date ultérieure de l'interpellation de la crise viticole.

L'interpellation Doriot sur le Maroc

Le Président rapelle qu'on doit fixer la date de l'interpellation de M. Doriot.

M. PAINLEVE. — Je comprends l'impatience de la Chambre, impatience que le Gouvernement a partagée, puisqu'il m'a confié la mission d'aller là-bas. Je pourrais, dès maintenant, monter à la tribune pour dire à la Chambre la fermeté d'âme de tous ceux qui, là-bas défendent la France. Je pourrais dire également combien nous sommes d'accord avec ceux qui sont là-bas, sur le but que nous recherchons : obtenir la paix, mais une paix juste et durable. Je voudrais pouvoir vous dire davantage...

M. VAILLANT-COUTURIER se fait rappeler à l'ordre.

M. PAINLEVE. — Mais cela ne m'est même pas possible, au moment où des négociations sont engagées avec une nation voisine pour hâter justement la venue de cette paix

Ceci posé, je demande à la Chambre de ne pas suivre M. Doriot dans sa demande de discussion immédiate.

La question marocaine est une question nationale au premier chef. (Vifs applaudissements). C'est l'avenir de toute l'Afrique du Nord qui est en jeu. (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

Je sais que certains hommes ne s'inquiètent pas, en se servant de documents dérobés dans des conditons inadmissibles...

M. RENAUD Jean. — Qui vous inquiètent ! (Vives protestations sur divers bancs).

M. PAINLEVE. — Ne s'inquiètent pas, dis-je de soulever des difficultés entre la France et les pays voisins dans des négociations engagées pour la paix. (Vifs applaudissements sur tous les bancs). C'est pourquoi je vous demande, — cette question étant une question nationale et le Gouvernement étant prêt d'autre part à fournir aux commissions compétentes, immédiatement, les explications nécessaires, — je vous demande de ne pas suivre M. Doriot, étant entendu que le Gouvernement viendra à une date très rapprochée, par exemple, au début de la semaine prochaine se mettre à la disposition de la Chambre, pour le grand débat qui doit s'ouvrir sur cette question. (Vifs applaudissements).

M. FRANKLIN-BOUILLON. — Je dois faire connaître à la Chambre que la Commission des affaires étrangères et la Commission de l'armée entendront le Président du Conseil dès demain à 15 heures. (Vifs applaudissements).

M. DORIOT insiste.

On vote.

Une vive effervescence se manifeste dans les bancs socialistes, pendant le scrutin.

Par 436 voix contre 31, la Chambre repousse la proposition Doriot et se range à l'avis du Gouvernement.

La séance est levée à 18 h. 30. Prochaine séance jeudi à 15 heures

La proposition Socialiste d'impôt sur le capital

ELLE PRÉVOIT UNE CONTRIBUTION DU DIXIÈME SUR TOUS LES CAPITAUX ET LES VALEURS

Un grave débat financier est à la veille de s'ouvrir au Parlement. Deux thèses ou plutôt deux projets s'affronteront. Celui de M. Caillaux qui repousse l'impôt sur le capital comme moyen de réaliser l'assainissement financier et d'autre part, le projet socialiste qui voit dans un prélèvement sur la richesse acquise le moyen de rétablir la situation financière.

Les socialistes qui paraissent peu disposés à abandonner leur position vont saisir la Chambre d'une proposition de contribution exceptionnelle du dixième de tous les capitaux et de toutes les valeurs.

L'ASSIETTE DU PRÉLÈVEMENT

Cette contribution serait prélevée :

1° Sur les propriétés bâties ou non bâties, par la création de certificats fonciers, à concurrence de 10 % de la valeur déterminée (sous déduction des dettes hypothécaires dont l'immeuble est grevé) soit par la déclaration du propriétaire, soit par l'évaluation du service des contributions directes ;

2° Sur les actions de sociétés françaises, au moyen de la création au profit de sa caisse d'amortissement d'obligations hypothécaires de premier rang, jusqu'à concurrence de 10 % de l'actif net résultant du dernier bilan ;

3° Sur les obligations françaises de toute nature, au moyen d'une réduction de 10 % sur le capital nominal et l'intérêt, et de la création, au profit de la caisse d'amortissement, d'obligations pour une somme égale au montant des réductions pratiquées ;

4° Sur les rentes perpétuelles et amortissables sur l'Etat émises depuis 1915, au moyen de l'échange des titres nominatifs ou à ordre contre des titres d'un type unique de 5 % non exempts d'impôt, émis au pair ;

5° Sur les bons et obligations du Trésor et du Crédit National de deux ans et au-dessus ;

6° Sur les entreprises commerciales et industrielles non constituées en sociétés, au moyen d'une contribution de 10 % sur l'actif du dernier bilan ;

7° Sur les meubles meublants anciens et les bijoux, collections artistiques, voitures, écuries de courses, etc. (La contribution sera égale au *dixième de la valeur des capitaux assurés au-dessus de 30.000 francs)* ;

8° Sur toutes les natures de capitaux, telles que créances, comptes courants, capitaux assurés ;

9° Sur les billets de banque de 100 francs et au-dessus, au moyen d'un versement de 10 % de leur valeur opéré au moment de l'estampillage (les billets de banque non présentés à l'estampillage avant le 31 décembre 1925 seront annulés) ;

10° Sur les bons du Trésor et les bons de la Défense Nationale d'un an et au-dessus ;

11° Sur les valeurs mobilières étrangères et sur la valeur des avoirs à l'étranger ;

Cette contribution exceptionnelle pourrait être versée : pour les propriétés bâties ou non bâties, en trois annuités égales sans intérêt ; pour les entreprises commerciales et industrielles, en dix annuités : pour les meubles meublants anciens et bijoux, etc., en trois annuités égales sans intérêt ou en dix annuités pour le principal et cinq annuités pour les intérêts ; pour les créances, comptes courants, etc., en dix annuités.

LES EXONÉRATIONS PRÉVUES

Sont exonérés de cette contribution : 1° les dépôts des caisses d'épargne ; 2° les rentes viagères et pensions de toute nature ; 3° les capitaux assurés sur la vie jusqu'à une certaine concurrence ; 4° les immeubles bâtis ou non bâtis, les capitaux d'exploitation industrielle, commerciale ou agricole appartenant à des propriétaires ou exploitants et dont la valeur est inférieure à 100.000 fr., sous la condition que le propriétaire ou l'exploitant ne soit pas imposé à l'impôt global sur le revenu.

Telle est l'économie d'une proposition qui apparaît dans l'esprit de ses auteurs comme constituant un adoucissement du projet de l'impôt sur le capital déposé par Léon Blum au nom du Parti S. F. I. O.

Un débat sur la crise des loyers au Sénat

A l'ouverture de la séance, divers projets sont renvoyés à l'examen des diverses commissions.

On discute ensuite l'interpellation de M. Paul Strauss, en vue de remédier à la pénurie de logements, après avoir fait l'historique de la question, depuis l'adoption à la Chambre de la proposition Loucheur et Bonnevay, il s'agit là d'un fait social navrant, provoquant la tuberculose et la mortalité infantile, qui frappe les classes moyennes.

M. BONNEVAY, à son tour, demande à ce que le Gouvernement actuel accepte le système Loucheur-Bonnevay

M. DURAFOUR, ministre de l'hygiène, prenant la parole, dit que le Gouvernement s'appuiera sur les principes du projet Loucheur-Bonnevay. Nous nous efforcerons d'obtenir des résultats pratiques, car nous devons encourager le goût du foyer.

Le débat se termine par le vote de l'ordre du jour présenté par MM. Paul STRAUSS, Henry CHERON, HERVEY, SARRAUT, BONNEVAY, etc. ; il est ainsi conçu :

« Le Sénat, confiant dans le Gouvernement pour poursuivre l'œuvre sociale de la République et pour appliquer les lois de solidarité et de prévoyance qui sont l'honneur du régime, compte sur lui pour continuer méthodiquement l'œuvre des habitations à bon marché et de l'accession à la petite propriété, essentielle notamment pour les familles nombreuses et pour les victimes de la guerre.

Le Sénat s'ajourne à vendredi, à 15 heures.

Un prochain raid Villacoublay-Alep

Paris, 16. — On annonce qu'un raid aérien, qui doit joindre d'une seule étape Villacoublay à Alep, soit plus de trois mille kilomètres sans escale, serait tenté très prochainement.

L'appareil serait piloté par deux de nos plus célèbres pilotes. Tous deux commandants, dont l'un a participé au raid de l'Afrique Equatoriale.

Grève des métallurgistes du bassin de Charleroi

Bruxelles, 16. — Depuis la matinée, la grève est effective dans les usines d'industrie sidurgique du bassin de Charleroi, à la suite de la diminution des salaires, basée sur la diminution de l'indice de la vie. 15.000 ouvriers chôment.

Les crimes du docteur marseillais Bougrat

Il aurait empoisonné l'ancien directeur du Royal-Hôtel et des Ambassadeurs de Lille

On ne prête qu'aux riches.

Ce vieux dicton pourrait admirablement s'appliquer au docteur Bougrat, auquel la rumeur publique impute, à tort ou à raison, la mort d'au moins deux de ses clients. Ces décès, par leur soudaineté, parurent anormaux, mais on était loin de soupçonner, lorsqu'ils se produisirent les coupables desseins que pouvait nourrir le dermatologue. Le premier mouvement de surprise passé, on n'en parla plus. Mais aujourd'hui l'on se demande si ces morts subites ne seraient pas le fait d'agissements criminels du détenu de la prison de Chave. Il convient toutefois d'attendre le résultat des investigations auxquelles se livre actuellement la police. M. Robert, chef de la sûreté marseillaise, a prescrit des vérifications minutieuses. Voici, d'ailleurs, résumés les faits dont il s'agit :

Au cours de la nuit du 13 mars, M. Delorme, gérant de l'établissement Bodéga, rue Saint-Ferréol, mourut subitement. Ce décès surprit tous ses amis, car le défunt jouissait d'une excellente santé et rien ne laissait prévoir une fin aussi rapide.

Le docteur Bougrat, client de l'établissement Bodéga, était un ami du gérant. Le soir du 13 mars, comme le docteur était là, M. Delorme qui venait de gagner 600 francs au poker, l'invita à dîner, ainsi que quelques amis.

Après le repas, les convives se rendirent dans un dancing, puis, vers 21 heures, M. Delorme et le docteur Bougrat partirent dans une maison amie. Mais tout à coup le gérant se sentit indisposé, un malaise subit, indéfinissable le terrassa et le gérant s'écroula littéralement dans les bras du docteur Bougrat, qui tenta vainement de le ranimer. La respiration du malheureux était haletante, le cœur battait violemment, puis M. Delorme râla et ce fut la fin.

Qui signa le permis d'inhumer ? Quel fut le diagnostic ? Nous l'ignorons pour l'instant Toujours est-il que, le lendemain 14 mars, jour même de la disparition de l'encaisseur Rumède, on ne vit pas le docteur à l'établissement Bodéga. Le surlendemain eut lieu l'enterrement de M. Delorme, auquel n'assista pas Bougrat.

Enfin, après être resté deux jours invisible, le docteur reparut, déclarant qu'il avait eu un travail fou.

D'autre part, l'un des convives, ami de Delorme, reparut trois jours après. Il avait été à la suite du repas, si malade, qu'il faillit mourir. Est-ce une coïncidence ? Dans tous les cas, la sûreté enquête.

M. Delorme dont il est question plus haut, est l'ancien gérant du Royal-Hôtel et l'ex-directeur des Ambassadeurs, à Lille.

Il avait quitté le Nord en septembre 1924, pour se rendre à Marseille, afin, disait-il, de s'occuper d'une importante affaire.

Depuis on n'avait plus eu de ses nouvelles, quand en mars dernier, le bruit courut à Lille que M. Delorme venait de trouver la mort à Marseille et ce, dans des circonstances inconnues. A cette époque, on parla même de suicide.

QUE SONT DEVENUS LES BIJOUX DE LA DEMI-MONDAINE ?

Odette Duchamp, une demi-mondaine, habitant 8, rue Château-Renaud, mourut le 5 avril. Souffrant, croit-on, d'une crise d'urémie, la jeune femme s'alita, veillée par une amie. Bougrat, qui avait fait sa connaissance depuis longtemps déjà, fut appelé à lui donner des soins. Toutefois, l'état de la malade s'agravant, deux médecins furent appelés en consultation et déclarèrent son état inquiétant. Mlle Odette Duchamp se sentit alors perdue, et fit don à son amie de ses bijoux, en la priant d'en prendre immédiatement possession. L'amie, pour qui cette scène était infiniment pénible, refusa, et la malade n'insista pas. Quelques jours plus tard, en présence de Bougrat, Odette rendit le dernier soupir. Peu après avoir constaté la mort, le praticien sortit. Se souvenant alors de la volonté de la défunte, l'amie qui l'avait soignée s'en fut au coffret où étaient renfermés les bijoux qui lui avaient été donnés. Stupeur ! Le coffret était vide. Et les bijoux étaient estimés à une vingtaine de mille francs !

L'amie dont il est question sera entendue aujourd'hui.

IL « ACHETA » SA MAITRESSE A UN « VAGABOND SPÉCIAL »

S'adonnant aux stupéfiants, — il fréquentait assidûment tout un monde suspect soupçonné de se livrer au trafic de la cocaïne et de la morphine — faisant, la nuit venue, ses compagnons de débauche des gens les plus tarés, le docteur Bougrat, de jour en jour, s'enfonçait de plus en plus dans la fange et connut toutes les abdications morales. On connaît sa liaison avec Andrée Audibert, actuellement sous les verrous, mais on sait moins à quels marchandages, il se pliait pour se l'attacher. Femme galante, soumise à la loi d'un protecteur, Andrée Audibert manifesta un jour à l'odieux personnage sa décision de le quitter... du moins provisoirement. Le protecteur, qui connaissait la raison de cette décision, posa ses conditions. Le docteur Bougrat ne sentit pas toute l'abjection qu'il y avait à s'aboucher avec le « vagabond spécial », et l'on vit ce docteur, connu et réputé, discuter pied à pied avec le louche personnage qui consentit à sortir de la vie d'Andrée Audibert, à condition qu'il lui serait versé quatre mille francs comptant et qu'il lui serait fait une pension alimentaire de quatre cents francs par mois. Et ce marché fut conclu !

LA DANSE DES PORTEFEUILLES

Le cabinet du docteur Bougrat était, d'autre part, une étrange officine où disparaissaient comme par enchantement les portefeuilles des clients, ou simplement leur contenu.

C'était chose fréquente et si de nombreuses victimes gardèrent pour elles leurs soupçons, il en fut d'autres qui ne purent retenir leur indignation. Par exemple, cette jeune femme avec laquelle se rencontra, dans le salon du praticien, Mlle Cantet. Cette cliente était si sûre de son fait qu'elle n'hésita pas à venir réclamer au spécialiste, en termes véhéments la somme dont elle avait été dépouillée. Et le samedi 7 mars c'est-à-dire huit jours avant sa fin tragique, M. Rumèbe lui-même avait constaté, après sa visite hebdomadaire chez le docteur, que son portefeuille avait disparu. Pas un instant, il ne lui vint à l'idée de soupçonner son ami. Mais on a retrouvé ce portefeuille au cours de la perquisition opérée rue Sénac, ainsi que deux autres, contenant les pièces d'identité de malades.

Que sont devenus les propriétaires de ces papiers ? Mystère. La police s'efforce de les retrouver. Si elle les découvre, ce ne seront que des vols nombreux à ajouter à ceux que l'on connaît déjà. Mais, dans le cas contraire une autre hypothèse se présente à l'esprit. Et, alors le cas du docteur Bougrat pourrait bien s'apparenter à ceux de Landru et de Haarmann, dont les crimes furent pour ainsi dire dénoncés par la découverte faite chez eux des dépouilles de leurs victimes.

La Guerre au Maroc

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La question des renforts et des mesures sanitaires

Est-ce que de nouveaux renforts sont prévus et croyez-vous qu'il faudra demander de nouveaux crédits ?

Au sujet des crédits, j'ai un certain nombre de mesures à prendre, mais en ce qui concerne les renforts, il n'y a rien de changé. Nous avons dû envoyer là-bas les effectifs nécessaires pour permettre aux troupes engagées de prendre un repos bien gagné. Ce que vous pouvez dire, c'est que le service sanitaire fonctionne de façon admirable et que les avions ont rendu et rendent des services inappréciables pour le transport des blessés.

— Allez-vous recevoir aujourd'hui les délégués des groupes du Cartel, qui ont annoncé leur intention de vous entretenir de la situation financière ?

— Ils ne me l'ont pas encore demandé, mais il est certain que si, lorsque je me rendrai à la Chambre, les délégués du Cartel manifestent le désir de s'entretenir avec moi de la situation générale ou de la situation financière, je leur donnerai les explications nécessaires et nous fixerons une date pour le débat financier. Mais avant tout, j'ai besoin de régler certaines questions urgentes au ministère de la Guerre et je m'aperçois que je suis votre prisonnier, conclut M. Painlevé en souriant.

Le président du Conseil a alors regagné sa voiture et a quitté l'Elysée à 13 h. 10.

Le communiqué espagnol

Madrid, 16. — La pression de l'ennemi s'est exercée aujourd'hui assez fortement dans le secteur de Rexera Al-Alex, les Espagnols n'ont eu que quatre blessés. Les nouvelles parvenant de l'intérieur annoncent qu'au cours du combat de Beni Hosmas, l'ennemi a subi des pertes considérables.

Les opérations militaires dans la zone française

Fez, 16. — A l'Ouest, le groupe mobile, après avoir dégagé le poste de Brichka, a refoulé vers le Nord les éléments dissidents qui opéraient dans la région.

Le poste de Bihana, au cours d'une réaction vigoureuse par le canon, a causé des pertes aux ennemis. L'aviation a aidé ces opérations par ses bombardements.

Plus à l'Est, un engagement a eu lieu entre Teroual et Tafrant, au cours duquel l'ennemi a été refoulé.

Au Centre, une opération concentrique, menée par deux détachements de nos troupes, a permis de rejeter au nord de l'Ouergha des groupes dissidents qui s'étaient infiltrés entre Aïn-Aïcha et Kela-Des Less.

L'ennemi, sous la menace d'un enveloppement, a reculé précipitamment sans réagir.

Une courte attaque ennemie sur Taouna, dans la nuit du 14 au 15, a été repoussée facilement, sans pertes pour nous.

A l'Est, la situation est calme. Des coups de feu ont été tirés sur le convoi du poste d'Aassi Meglan.

Une embuscade, tendue par nos partisans s'est emparée d'une partie d'un convoi de ravitaillement des dissidents.

Le Sultan est arrivé aujourd'hui à Meknès.

Un alsacien prisonnier en Sibérie va être rapatrié !

Strasbourg, 16. — En réponse à une lettre que lui avait adressée un de nos confrères de Strasbourg, le consul d'Allemagne à Novo-Nicolaiewsk, a fait savoir qu'un nommé Michel Diesler, maçon de Hoenheim, dans la banlieue strasbourgeoise, était toujours détenu en Sibérie, où, néanmoins, une certaine liberté lui était accordée, puisqu'il avait pu se marier là-bas. Il va recevoir toutes les facilités pour revenir au pays natal, où son retour est annoncé pour la fin de juillet.

Diesler avait été signalé comme disparu depuis le début de la guerre.

Sa famille d'Alsace a été avisée de cette résurrection inattendue et vraiment surprenante.

D'après des renseignements donnés par les autorités soviétiques elles-mêmes, il resterait en Sibérie occidentale, environ deux cents anciens prisonniers de guerre allemands.

Un déséquilibré voulait tuer des royalistes

Paris, 16. — Le gardien de la paix Bordes, du 1er arrondissement, de service, hier matin, quai du Louvre, voyait tout à coup un homme, armé d'un pistolet automatique de fort calibre, se diriger en gesticulant vers un bar, où se trouvaient force consommateurs.

Prévoyant un drame possible, l'agent, d'un coup sur l'avant-bras, désarma l'homme et le conduisit incontinent au commissariat du quartier des Halles, où on l'identifia. Il s'agit de M. Aglophile Toussaint, âgé de 49 ans, demeurant à Ault (Somme). Le malheureux, qui ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, se croyait persécuté par les royalistes et voulait tuer les consommateurs attablés dans le café, prétextant qu'ils appartenaient à la Ligue d'action française. Il est certain que l'intervention opportune de l'agent Bordes a sauvé une ou plusieurs vies humaines. Aglophile Toussaint a été conduit à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Une mariée de 17 ans avait décidé de mourir...

Elle tua son amant mais n'osa pas se tuer

Caen, 16. — Notre ville vient d'être ensanglantée par un drame passionnel, fait assez rare en Normandie.

Une jeune femme de 17 ans, presque une enfant, a tué son amant d'un coup de revolver, puis a manqué de courage pour se donner la mort à elle-même.

Comme elle l'avait promis à son ami, il y a quelques mois, Germaine Lefèvre, dont les parents habitent le bourg de Littry, épousait un journalier du pays. Ce mariage n'apporta à la jeune fille que profonde désillusion. Elle s'en consola avec un jeune soldat originaire de Grandcamp, et actuellement en garnison au 25e d'artillerie à Essen.

Chaque fois qu'il venait à Grandcamp, ce jeune homme, Auguste Claudet, rendait visite à Germaine Lefèvre. C'est ainsi qu'hier il arrivait à Littry, où il passa toute l'après-midi en compagnie de son amie.

Vers 8 heures, comme ils passaient dans un chemin creux, au lieu dit les Aubrayes, à quelques kilomètres de Littry, Germaine Lefèvre abattait son ami d'un coup de revolver à la tempe gauche, puis au moment de tourner l'arme contre elle, elle s'enfuyait affolée chez des voisins à qui elle racontait brièvement la scène.

On se porta au secours d'Auguste Claudet ; mais le malheureux garçon avait été tué sur le coup.

Germaine Lefèvre, arrêtée, refusa d'expliquer aux gendarmes les raisons de la fatale décision qu'elle avait prise avec son amant et qu'elle n'avait pu exécuter jusqu'au bout.

LA RÉPONSE ITALIENNE AU PACTE DE GARANTIES

Paris, 16. — La réponse du gouvernement italien concernant le pacte de garantie, est parvenue mardi matin au quai d'Orsay. Le gouvernement italien déclare qu'il est d'accord sur le principe général d'un pacte, mais qu'il ne s'agit en l'occurrence, pour le moment, que de pourparlers, que la situation de chaque nation n'est pas très nettement définie et que ce ne sera que lorsqu'on connaîtra la réponse du Reich et que lorsque des négociations plus actives s'engageront, qu'il précisera son point de vue.

Le document italien a une page de texte environ.

UN GENDARME... ARRÊTÉ PAR DES GARDIENS DE LA PAIX

Paris, 16. — Le gendarme Denis Pauvais, 37 ans, de la légion de Versailles, était descendu depuis deux jours dans un hôtel de la place Saint-Placide. Tous les cafés le tentaient Il fut bientôt à court d'argent. Il emprunta hier matin 50 francs à son hôtelier, en l'assurant qu'il allait recevoir le jour même un mandat télégraphique.

L'hôtelier fit confiance au gendarme, mais il s'aperçut le soir même qu'il avait eu tort. Celui-ci essaya de filer avec ses bagages, sans s'arrêter au bureau pour payer sa note, ni pour rembourser le prêt qu'il avait obtenu. Les garçons de l'hôtel le retinrent. Deux gardiens de la paix prirent le gendarme chacun par un bras et le conduisirent au poste de l'Abbaye. Là, on constata que le représentant de la loi était en absence illégale. Il a été remis à l'autorité militaire.

AUX ARTS DÉCORATIFS

Paris, 16. — M Fernand David, commissaire général de l'Exposition des Arts Décoratifs, a inauguré ce matin le pavillon du Berry Nivernais.

A LA COMMISSION SÉNATORIALE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Paris, 16. — Les bureaux du Sénat ont nommé M. Pierrin, membre de la commission des Régions Libérées.

UN AS DU FOOTBALL ...ET DU CAMBRIOLAGE ABAT DEUX POLICIERS

Clermont-Ferrand, 16. — Le nommé Fourchon a été arrêté cette nuit par le commissaire de sûreté Brancher et l'inspecteur Gillet comme auteur présumé d'un cambriolage de villas commis dimanche dernier.

Fourchon suivit d'abord docilement les policiers puis, sortant un revolver de sa poche, le déchargea à bout portant sur les représentants de la loi. M. Brancher atteint de trois balles s'affaissa M. Gillet reçut les autres projectiles. Leur prisonnier prit la fuite.

Fourchon, très connu dans les milieux sportifs est un des meilleurs footballers des équipes de rugby du Stade Clermontois.

Il était sans place depuis quelque temps.

TROIS BANDITS EN COUR D'ASSISES DE L'OISE

Beauvais, 6. — Bastard, Lamback et Bizec, précédemment condamnés le premier à 10 ans de réclusion et les deux autres à 20 ans de travaux forcés par le **Jury de l'Aisne** pour attaque à main armée à Soissons avaient vu le jugement cassé pour vice de forme.

Ils ont été condamnés par la Cour d'assises de l'Oise devant laquelle ils avaient été renvoyés, Bastard à six ans de réclusion, Lamback et Bizec à dix ans de la même peine.

Un polonais perd une oreille dans un accident d'auto

UN CHIEN LA RAMASSE ET L'AVALE

Troyes, 16. — *Près de Nogent-sur-Seine,* un ouvrier polonais, Léon Mandel, qui circulait à bicyclette, ayant été happé par une automobile qui venait derrière lui, fut traîné sur une distance d'une vingtaine de mètres ; il fut relevé aussitôt avec des contusions multiples et le visage ensanglanté.

Un lambeau d'oreille, qui avait été sectionné par un silex, a été avalé par le chien d'un cantonnier.

GRAVE ACCIDENT D'AUTO

A Cremone, une automobile, ayant à bord quatre personnes, a heurté un poteau télégraphique et s'est renversée. Les quatre personnes ont été tuées.

PROCHAINE REPRISE DES NÉGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Paris, 16. — M Trendelenburg, délégué allemand aux négociations commerciales franco-allemandes, est arrivé mardi matin à Paris, venant de Berlin.

LES CHEMINOTS ALLEMANDS FERONT-ILS GRÈVE ?

Berlin, 6. — Suivant les journaux, les cheminots du district de Wurtemberg, avaient décidé au cours d'une réunion générale de leur syndicat, de demander télégraphiquement à la Société Allemande des Chemins de fer du Reich, des augmentations de 50 et 40 % des indemnités de résidence.

Le « Tagerblatt » annonce que la grève est inévitable si une amélioration des salaires n'est pas obtenue.

Les ouvriers des gares de marchandises de Stuttgart auraient déjà suspendu le travail.

La sanglante grève des mineurs canadiens

LES PILLAGES CONTINUENT

Le plus grand désordre continue à régner au cap Breton, ou le nombre des incendies causés par les mineurs en grève, s'accroît de jour en jour. Certaines mines ont été protégées par du fil de fer barbelé et sont gardées par des mitrailleuses. La nuit, des projecteurs fouillent les alentours. Un train spécial contenant quelques centaines d'hommes de troupe, est arrivé sur les lieux.

Le général commandant les troupes dans la région de la grève, dans la Nouvelle-Ecosse, télégraphie, demandant l'envoi immédiat de renforts, les mineurs grévistes continuent à piller les boutiques. Ils auraient une mitrailleuse, mais pas de munitions.

Le ministre canadien de la défense nationale dit que les troupes disponibles dans les provinces d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse ont été envoyées sur les lieux des troubles. Une des principales causes des désordres est due à ce que les grévistes se sont emparés des provisions de whisky introduites en contrebande dans la région.

L'AMÉRIQUE SÈCHE

On mande de Chicago que trente-deux escouades de policemen, armés jusqu'aux dents, ont effectué une rafle dans le quartier rouge de la ville, où deux agents furent tués samedi dernier. Ils ont opéré 225 arrestations, fermé 48 distilleries clandestines et saisi 1500 gallons d'alcool.

UNE FAMILLE ENTIÈRE ASSASSINÉE A LONDRES

Londres, 16. — Une horrible découverte a été faite hier après-midi dans une maison de Willesden Green quartier de Londres. Agissant sur la foi d'informations, la police a pénétré de force dans la maison et a trouvé, dans la chambre à coucher, les cadavres de John William Miskin, capitaine dans la marine marchande, de sa femme et de ses enfants âgés de 14 et 11 ans. Un docteur, appelé d'urgence, déclara que la mort remontait à plusieurs heures. Le capitaine avait la tempe droite trouée d'un balle de revolver, alors que sa femme et ses deux enfants portaient une blessure semblable à la tempe gauche.

LE DÉSARMEMENT DU REICH

Le « Daily Telegraph » croit savoir que le gouvernement allemand, à la suite de la consultation qu'il a eue avec les premiers ministres d'Etats allemands, a donné des instructions à ses représentants dans les capitales alliées au sujet d'une démarche prochaine en ce qui concerne la question du désarmement.

La crise ministérielle belge

Bruxelles, 16. — Il semble que, finalement, c'est la combinaison bipartique qui l'emportera.

Il est probable que demain on annoncera officiellement que le nouveau Cabinet sera composé de 5 socialistes, 5 démocrates chrétiens et 2 extra-parlementaires.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Temps orageux, vent de Nord-Ouest, 7 à 4 m. : ciel nuageux ou très nuageux avec quelques averses orageuses ou orages épars ; hausse nocturne de la température, minimum 12°.

« On veut tuer la Foire Commerciale de Lille »

Sous ce titre, nous lisons dans « Le Nord Commercial » de ce jour, un article vigoureusement écrit à l'adresse de « ceux qui tentent ce crime contre l'Industrie et le Commerce ».

Il paraît, en effet, qu'un groupe local de commerçants mène actuellement campagne au sein de la Chambre de Commerce de Lille et auprès de divers groupements commerciaux, pour obtenir que la Foire Commerciale de Lille soit supprimée.

Le principal crime de celle-ci, aux yeux de ces commerçants, c'est d'avoir trop bien réussi, en avril dernier. Ils avaient prédit son échec, et ne lui pardonnent pas son succès triomphal.

Le fait est là, pourtant, indéniable, convaincant, péremptoire : en pleine crise économique, il s'est produit 580.000 entrées à la Foire de Lille. Mieux encore, il s'y est traité pour 21 millions d'affaires.

A ce sujet, notre confrère écrit :

« De deux choses l'une : ou bien une Foire qu'on essaie d'implanter dans un centre n'y trouve pas le milieu nécessaire pour réussir. Et alors, il n'y a pas besoin de la tuer. Elle meurt assez vite d'elle-même.

» Ou bien, au contraire — et tel paraît bien être le cas pour celle qui nous occupe — elle rencontre, du premier coup, un terrain favorable. Et alors toute vos mesures artificielles ne l'empêcheront pas de vivre.

» Dès maintenant, ne vous en déplaise, son avenir ne dépend plus de vous. Elle a fait ses preuves sans vous. La seule chose que vous puissiez empêcher, désormais, c'est qu'elle les refasse... contre vous. Mais, pour cela, il n'existe qu'un seul moyen : y tenir votre place, les années prochaines. »

Et encore :

« *De plus en plus, nos industries minières, métallurgiques, textiles — pour ne citer que celles-là — ont besoin d'étendre leur rayon d'action. Pour elles, c'est l'expansion ou la mort.*

» Eh bien ! la métallurgie lilloise, par exemple a pris de belles commandes à la Foire d'avril dernier. Les mines, le textile, d'autres industries encore, exposeront peut-être, à leur tour, les années prochaines. M. Macarez, de son côté, promet le concours de l'Agriculture.

» Et vous prétendez, vous autres, envoyer ailleurs la clientèle étrangère qui leur est si nécessaire, qui vient de faire un premier pas vers eux et qui a manifesté déjà son intention de revenir plus nombreuse une autre fois !

» Le merveilleux courant d'affaires que Lille, grâce à sa situation exceptionnellement favorable, a su capter, vous le détourneriez de gaieté de cœur vers *Paris ou Lyon* ?

» Mais comment ne voyez-vous pas que, si l'on vous écoutait, le manque à gagner occasionné par votre erreur économique aurait, sur vos propres affaires, une répercussion désastreuse ? Car, en cette matière, que vous le vouliez ou non, tout se tient.

» Allons ! Cessez de croire que vous êtes seuls au monde, ce qui, entre nous, serait une situation fâcheuse pour commercer.

» Le progrès est en marche. N'essayez pas de l'arrêter. Portez-vous plutôt à sa rencontre, comme vos pères l'on toujours fait. La clientèle qu'ils ont su vous léguer prenez à votre tour, la peine de la garder et de la développer.

» En négoce, voyez-vous, c'est comme en littérature, « Il faut débuter tous les jours ».

» Nous verrons comment la Chambre de Commerce de Lille répondra à vos inutiles gémissements... »

Nous sommes pleinement de l'avis de notre confrère et nous sommes persuadés que la Chambre de Commerce de Lille, qui ne se compose pas que de gens à courte vue apportera — pour le bien et la prospérité de notre région — un large et généreux appui à la Foire Commerciale de Lille.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de **M. Zacharie DUMOULIN**, directeur d'imprimerie, décédé hier à la suite d'une longue et douloureuse maladie, dans sa vingt-septième année.

M. Dumoulin était le beau-frère de notre ami et collaborateur **Marcel POLVENT**, rédacteur au « Réveil du Nord », à qui nous adressons, ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances.

Les funérailles auront lieu Vendredi 19 Juin, à 10 heures. Réunion à la maison mortuaire, 33, boulevard Carnot.

On annonce la mort de

Madame DEULY-BATILLAT
Directrice d'Ecole
Ancienne Elève de l'Ecole Normale de Douai

décédée à Tressin, le 15 juin 1925, à l'âge de cinquante-six ans.

Les Convoi et Service seront célébrés le jeudi 18, à quinze heures, en l'Eglise Réformée de France, place du Temple, à Lille, où la réunion aura lieu.

L'inhumation sera faite au cimetière de l'Est.

Un terrible accident de mine à Sallaumines

Des ouvriers mineurs, occupés dans la voie Mortelec, à Sallaumines, entendant des plaintes, se précipitèrent d'où elles venaient et trouvèrent René Dehaudt, 17 ans, assommé, portant à la tête un coup terrible par où coulaient abondamment le sang.

Près du moribond, une berline et un bois de mine en usage pour remettre sur rail le wagonnet. Que s'était-il passé ? Rien ne faisait supposer un accident. On s'alarma et l'on crut un moment qu'il s'agissait d'un attentat sur la personne du jeune ouvrier.

M. le docteur Lecat, médecin-légiste, requis, fit l'autopsie du cadavre, car Dehaudt expira quelque temps après l'accident. Il résulte de cet examen fait par le praticien, qu'il s'agit bien d'un accident de travail.

L'enquête qui sera menée par le délégué mineur de la fosse n. 5 des Mines de Courrières où cet accident s'est passé nous dira très probablement les causes de la mort du jeune mineur qui se trouvait seul à ce moment dans la voie Mortelec à conduire des berlines qu'il prenait à un camarade à un bout de la voie et qu'il passait à un autre à l'autre extrémité.

Le coup qui fractura le crâne du pauvre mineur est si formidable qu'il n'a pu être donné par une main criminelle, nous a dit le médecin légiste Lecat.

Une entente commerciale franco-américaine

L'AMERIQUE PARTICIPERA A LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

M. Edouard Bouchery, commissaire général de la Foire Commerciale de Lille, a été reçu par M. Paul C. Squire, consul des Etats-Unis à Lille, avec lequel il a pu s'entretenir longuement.

Au cours de cette conversation, MM. Squire et Bouchery ont étudié l'éventualité d'une participation américaine à la Foire Commerciale de Lille, en ce qui concerne certains produits qui ne sont pas fabriqués en France.

On a également envisagé les meilleurs moyens à employer pour attirer dans la capitale des Flandres les visiteurs américains et tout particulièrement les acheteurs.

Enfin la création d'une **Journée Américaine** a été décidé en principe. Des représentants des Chambres de Commerce et des grands magasins américains viendraient à cette occasion à Lille, afin d'examiner les produits fabriqués dans notre région.

Cette heureuse initiative, dont profiteraient à coup sûr l'industrie et le commerce lillois ne pourrait que resserrer les liens qui nous unissent à nos amis d'outre-Atlantique